Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20261109-261109_03-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Date de la convocation : 05/11/2026
Date d'affichage : 05/11/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le cinq novembre 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X	VIMONT
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoir	Votants
19	18	1	19

D20261109_03 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité souhaite faire évoluer les horaires d'ouverture de la mairie afin de mieux répondre aux attentes des habitants de la commune et d'améliorer l'accessibilité des services municipaux.

Elle précise que cette nouvelle organisation permet notamment d'élargir les possibilités d'accueil du public en proposant une ouverture en soirée le lundi ainsi qu'une permanence supplémentaire le mardi après-midi et le jeudi.

Elle rappelle que ce projet a fait l'objet d'une démarche d'information et de concertation étroite avec les 5 agents du service administratif concernés. Une réunion d'information s'est tenue le 14 mai 2026, suivie d'une réunion de service le 2 juin 2026. Les observations et propositions formulées par les agents ont été pleinement prises en compte, maintenant ainsi deux demi-journées par semaine fermées au public pour le traitement des dossiers de fond. Il est précisé le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à cette demande, en date du 22 septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le dossier de saisine du Comité Social Territorial (CST) départemental en date du 3 août 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan lors de sa séance du **22 septembre 2026** ;

Considérant que cette réorganisation permet d'offrir une plus grande amplitude d'accueil et de faciliter les démarches des administrés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré après vote Pour : à 19 voix

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20261109-261109_03-DE

APPROUVE la modification des horaires d'ouverture de la mairie de La Trinité-Surzur fixés comme suit, à compter du **16 Novembre 2026.**

Jour	Anciens horaires	Nouveaux horaires
Lundi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 / 13h30 - 19h00
Mardi	Fermé	Fermé le matin / 13h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h30 / Fermé	8h30 - 12h00 / Fermé l'après-midi
Jeudi	Fermé	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30	8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00 *(1er samedi du mois uniquement)*	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

Approuver la modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie, portant sur l'ajustement des horaires, conformément au tableau présenté ci-dessus.

Prendre acte des modifications apportées aux prévisions budgétaires, telles que détaillées dans la présente délibération, et de leur incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, à l'unanimité

Ombeline VIMONT
Secrétaire de séance

P/ Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)

Le
Pour le Maire
Jean-Luc GALLAIS
Adjoint Délégué

Retour de préfecture tamponné le : / 11 / 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*